

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit tenue le 14 juin 2023, à 18 h 33, au local B-105, 945 chemin Chambly, à Longueuil

Sont présents :

M. Francis Archambault, étudiant du secteur technique, campus de Longueuil
Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Mme Chantal Bélanger, diplômée du secteur technique, campus de Longueuil
Mme Marlène Couture, personnel de soutien
Mme Monique Dion, parent d'étudiant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
M. Frédéric Lefebvre, diplômé préuniversitaire
Mme Julie Loslier, groupes socio-économiques
M. Patrick Monarque, secteur des activités économiques
M. Janick Morin, personnel enseignant
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)
Mme Emmanuelle Roy, directrice des études
Mme Yekta Shabani, étudiante du secteur technique de l'ÉNA
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques
M. Charles Vincent, secteur universitaire

Sont absents :

M. Xavier Gret, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant

Sont invités :

Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe à l'ÉNA
Mme Yasmine Bourgoïn Roberts, présidente, comité d'éthique de la recherche
Mme Valérie Cliche, conseillère en services adaptés
M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA
M. René Dolce, directeur des ressources humaines
M. Benjamin Duval, directeur adjoint à la Direction des systèmes et technologie de l'information
Mme Claudine Ellyson, directrice de la formation continue et des services aux entreprises
Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements à la Direction des ressources financières

M. Rémi Gobeil, directeur adjointe à la Direction des systèmes et technologie de l'information
 Mme Mylène Godin, directrice à la Direction des communications et des relations gouvernementales
 Mme Geneviève Guérard, directrice adjointe à la Direction des ressources humaines
 M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires
 M. François Lefebvre, directeur des ressources financières
 Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale
 M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 33.

Les membres du conseil d'administration souhaitent la bienvenue à deux nouveaux membres du conseil d'administration : Mme Julie Loslier et M. Patrick Monarque. Les administratrices et les administrateurs se présentent tour à tour. Elles et ils souhaitent également la bienvenue à deux nouvelles membres du comité de direction.

M. Gagné souligne la dernière réunion de M. René Dolce, directeur des ressources humaines. Les membres du conseil d'administration lui souhaitent une bonne retraite. M. Gagné souligne également la dernière réunion de Mme Monique Dion, dont le mandat se termine au mois d'août prochain.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Projet d'ordre du jour	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire précédente	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2023	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 26 avril 2023	Information
2.3 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2023	Information
3. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy	
4. Adoption des critères d'élaboration du calendrier scolaire	Décision
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy	
5. Adoption de la nouvelle grille du programme Aircraft Maintenance	Décision
Invitée : Mme Stéphanie Arpin	
6. Dépôt du bilan des activités du comité d'éthique de la recherche	Information
Invitées : Mme Yasmine Bourgoin Roberts	
7. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche	Décision
Invitées : Mme Yasmine Bourgoin Roberts	
8. Adoption des bons de commande	Décisions
8.1 Acquisition de matériel informatique	

- Invités : M. Louis-Philippe Gagnon et M. Rémi Gobeil
- 8.2 Acquisition de serveurs informatiques
Invités : M. Louis-Philippe Gagnon et M. Benjamin Duval
- 8.3 Octroi d'un contrat pour les services de gardiennage
Invités : Mme Élisabeth Fournier et M. Louis-Philippe Gagnon
- 8.4 Dépassement de coûts pour l'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride
Invités : M. Pascal Désilets, M. François Lefebvre et M. Louis-Philippe Gagnon
- 8.5 Acquisition d'un moteur turbo-propulseur PT6
Invités : M. Pascal Désilets et M. Louis-Philippe Gagnon
9. Dépôt du rapport des activités de la Commission des études 2022-2023 Information
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy
10. Approbation de la nomination des membres de la Commission des études pour 2023-2024 Décision
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy
11. Adoption des budgets 2023-2024 Décisions
- 11.1 Adoption du budget de fonctionnement 2023-2024
Présenté par : M. François Lefebvre
- 11.2 Adoption du budget d'investissement 2023-2024
Présenté par : M. François Lefebvre
12. Autorisation d'un régime d'emprunts auprès du Fonds de financement Décision
Présenté par : M. François Lefebvre
13. Adoption de la *Politique institutionnelle pour un milieu sans discrimination envers la population étudiante en situation de handicap* Décision
Invités : M. Bruno Jobin et Mme Valérie Cliche
14. Adoption du Devis d'élaboration du Plan stratégique 2025-2030 Décision
Présenté par : M. Sylvain Lambert et Mme Marie-Pier Lépine
15. Adoption de la *Politique sur la protection des renseignements personnels* Décision
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine
16. Adoption du Calendrier des instances Décision
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine
17. Suivi des projets majeurs
- 17.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation Information
Présenté par : M. Sylvain Lambert
- 17.2 Projet d'aérocampus et autorisation concernant le terrain de l'ÉNA Décision
Invité : M. Pascal Désilets
18. Informations
- 18.1 La Vie au Cégep Information
Présenté par : M. Sylvain Lambert
- 18.2 Résultats de l'évaluation du conseil d'administration Information
Présenté par : Mme Marie-Pier Lépine
- 18.3 Nombre d'étudiants admis au deuxième tour pour la session d'automne 2023 Information
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy
- 18.4 Demandes d'admission et statistiques au troisième tour Information
Présenté par : Mme Emmanuelle Roy
- 18.5 État des activités de représentation du directeur général Information

Présenté par : M. Sylvain Lambert

- | | |
|---|-------------|
| 19. Correspondance | Information |
| 20. Dépôt de documents | Information |
| • Procès-verbaux des réunions ordinaires de la Commission des études du 4 avril 2023 et du 9 mai 2023 | |
| • Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité directeur du 5 avril 2023 | |
| • Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité directeur du 10 mai 2023 | |
| • Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité d'audit et des finances du 23 mars 2023 | |
| 21. Suivi concernant la composition du conseil d'administration et élections | Décisions |
| 21.1 Élection du président du conseil d'administration | |
| 21.2 Élection du vice-président du conseil d'administration | |
| 21.3 Élection des membres du comité directeur | |
| 21.4 Élection des membres du comité d'audit et des finances | |
| 22. Date de la prochaine séance | Information |
| 23. Levée de la séance | Décision |

23-CA-50 PROPOSITION

Mm Monique Dion, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE PRÉCÉDENTE

2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

23-CA-51 PROPOSITION

M. Frédéric Lefebvre, appuyé par Mme Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 26 avril 2023 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

Aucun suivi n'est fait.

2.3 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 MARS 2023

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente un suivi de l'assemblée ordinaire du 29 mars 2023, en ce qui concerne l'acquisition de mobilier pour de nouvelles salles d'enseignement. Le 29 mars 2023, le conseil d'administration a délégué à M. Lambert l'autorité de recevoir les rapports d'ouverture des soumissions et de procéder à l'adjudication de chacun des contrats au plus bas soumissionnaire conforme à la suite de chacun des deux appels d'offres publics, pour un engagement maximal au système financier, pour les deux contrats, de 1 270 000 \$.

Pour l'appel d'offres APL00013161, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la firme UNIQUE MOBILIER DE BUREAU, pour l'acquisition d'un lot de tables pour l'aménagement de nouveaux locaux au campus de Longueuil, au montant de 254 798 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 272 472,68 \$.

En ce qui concerne l'appel d'offres APL00013161, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la firme UNIQUE MOBILIER DE BUREAU pour l'acquisition d'un lot de chaises pour l'aménagement de nouveaux locaux au campus de Longueuil, au montant de 167 535 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 179 156,46\$

L'engagement pour les 2 bons de commande est donc de 451 629,14\$, toutes taxes ristournées.

3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration de juin 2023 et des 5 dernières années*.

23-CA-52 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

M. Janick Morin, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2022, d'automne 2022, d'hiver 2023 et d'été 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23-CA-53 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par Mme Monique Dion, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'automne 2022 et d'hiver 2023 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. ADOPTION DES CRITÈRES D'ÉLABORATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, présente les nouveaux critères d'élaboration du calendrier scolaire et les raisons qui ont mené à la révision de ceux-ci.

Cela permettra que, pour les sessions d'hiver seulement, dans la mesure du possible, deux journées particulières soient incluses pendant la session. Une journée doit se situer entre la semaine de mise à jour et la journée particulière (JR*) consacrée à l'épreuve de français. Une deuxième doit se situer entre la 14^e et la 15^e semaine.

23-CA-54 PROPOSITION

ATTENDU la conformité des nouveaux critères d'élaboration proposés avec le *Règlement sur le régime des études collégiales*;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Chantal Bélanger, appuyée par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée d'adopter les nouveaux critères d'élaboration du calendrier scolaire, tels que présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE DU PROGRAMME AIRCRAFT MAINTENANCE

Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études à l'École nationale d'aérotechnique, présente la nouvelle grille du programme Aircraft Maintenance.

À partir du 1^{er} juillet 2023, de nouvelles dispositions de la *Charte de la langue française* rendent l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) conditionnelle à la connaissance du français écrit. Les personnes qui commenceront leur formation dans un collège anglophone ou dans un collège francophone offrant un programme d'études en anglais devront réussir l'épreuve uniforme de français (EUF), plutôt que l'épreuve uniforme d'anglais (EUA). Seules les personnes qui détiennent un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais seront exemptées de l'EUF, elles devront plutôt réussir l'EUA.

En ce sens, une nouvelle grille de cours pour les étudiantes et étudiants ne détenant pas le certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais a été créée. Cette grille permettra aux étudiantes et aux étudiants ciblés de s'inscrire dans une démarche pédagogique favorisant la réussite de l'ÉUF.

23-CA-55 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation du comité des programmes de l'ÉNA;

ATTENDU la recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par M. Frédéric Lefebvre, propose à l'assemblée d'adopter la nouvelle grille du programme *Aircraft Maintenance*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Mme Yasmine Bourgoin Roberts, présidente du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CÉR), dépose le Rappel annuel des activités du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains pour l'année 2022-2023 et répond aux questions des membres.

Le dépôt de ce rapport est effectué conformément aux articles 5.2.3 et 8.6 de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep, qui prévoit le dépôt du rapport annuel des activités du comité au conseil d'administration du Cégep.

7. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains du cégep Édouard-Montpetit (CER-CEM) a pour mandat d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche faisant appel à des sujets humains, réalisés au Cégep ou ailleurs par ses membres, et d'en assurer le suivi. Il a donc le pouvoir d'approuver, de modifier, de stopper ou de refuser toute proposition de recherche ou poursuite de projet. Les décisions du CER-CEM doivent s'inspirer des normes éthiques de la *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* du Cégep (2013) (ci-après « la Politique »), laquelle se fonde sur l'*Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC2).

Le comité, selon la Politique du Cégep, se compose de cinq ou six membres¹, dont les mandats sont de deux ans, et il doit respecter les exigences suivantes :

- deux ou trois personnes possédant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER-CEM;

¹ La composition du comité au cours des dernières années était de six membres réguliers.

- une ou deux personnes possédant des connaissances suffisantes en éthique;
- une personne possédant des connaissances suffisantes en droit. La présence de cette personne aux réunions est facultative pour toute recherche autre que biomédicale et obligatoire pour la recherche biomédicale. Elle ne peut être conseillère juridique de l'établissement ni son gestionnaire de risque;
- une personne provenant de la collectivité desservie par le Cégep, mais qui n'est pas affiliée à ce dernier.

En plus de leur expertise respective, il est souhaité que les membres, conformément à la Politique, aient une formation et une expertise suffisantes pour poser un jugement éclairé sur l'éthique des projets de recherche qui leur sont soumis.

Le CER-CEM a été mis sur pied le 10 février 2012, date à laquelle les membres ont été nommés pour un premier mandat par le conseil d'administration (CA). La plus récente nomination de membres a été effectuée par le CA à la séance du 15 juin 2022. Après un processus de sélection conforme au mandat confié, cinq membres réguliers ont vu leur mandat reconduit, une membre suppléante est devenue membre régulière et un membre suppléant a vu son mandat reconduit. Tous les mandats attribués l'ont été pour deux ans, soit jusqu'en juin 2024. Depuis, deux membres régulières ont annoncé leur intention de se retirer du comité. Ainsi, deux postes réguliers sont à combler, l'un pour la ou le membre détenant une expertise en méthodes et disciplines de recherche et l'autre, pour la ou le membre représentant la collectivité.

Un comité de sélection composé des personnes suivantes a été formé :

- Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale;
- Mme Catherine Brodeur, directrice adjointe des études;
- Mme Valérie Damourette, conseillère à la recherche;
- Mme Marie-Ève Des Rosiers, technicienne en administration;
- Mme Yasmine Bourgoïn Roberts, présidente du CER-CEM;
- Mme Julie Lefebvre, vice-présidente du CER-CEM.

Ce comité avait comme mandat de :

- Déterminer le processus de nomination;
- Préciser les exigences et atouts attendus pour chacun des deux postes à combler;
- Procéder à la sélection des deux membres réguliers;
- Recruter si possible un ou des membres suppléants.

L'appel de candidatures, publié dans l'Info-Cégep du 27 mars 2023 et sur d'autres plateformes institutionnelles, présentait les exigences suivantes pour chacune des deux fonctions :

Mme Yasmine Bourgoïn Roberts, présidente du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CÉR), présente le profil des personnes recommandées par le comité de sélection pour occuper les postes de membres réguliers et de membres suppléants.

23-CA-56 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep doit s'assurer, conformément à sa *Politique sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (ci-après « la Politique »), que toutes les activités de recherche avec des êtres humains auxquelles son nom est associé s'exercent selon une éthique irréprochable;

ATTENDU que le CER-CEM relève du conseil d'administration, lequel doit procéder à la nomination des membres du comité et entériner leur rôle;

ATTENDU que deux postes réguliers seront vacants;

ATTENDU que la Politique permet au conseil d'administration de nommer des membres suppléants, ce qui réduit le risque d'annulation de réunions en permettant l'atteinte du quorum;

ATTENDU que le comité de sélection a réalisé un processus de sélection rigoureux;

ATTENDU que les nominations recommandées permettent que la composition du CER-CEM soit conforme à la Politique;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Monique Dion, appuyée par M. Francis Archambault, de nommer les personnes suivantes à titre de membres du CER-CEM jusqu'au 30 juin 2024 :

- **Mme Marie Beauchamps, à titre de membre régulière possédant des connaissances en méthodes et disciplines de recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales;**
- **M. Jimmy De Santis, à titre de membre régulier représentant la collectivité;**
- **Mme Hiba Qchiqach, à titre de membre suppléante représentant la collectivité;**
- **Mme Rachel Taillefer, à titre de membre suppléante représentant la collectivité.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE

8.1 ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

La Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) identifie chaque année des postes informatiques à remplacer ou à ajouter au parc informatique. La DiSTI travaille avec ses partenaires pour regrouper les achats prévus au budget MAOB (mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque) ainsi que les enveloppes dédiées au plan d'action numérique (PAN) et les autres besoins de ses partenaires et procède à des appels d'offres afin de bénéficier de prix plus avantageux pour tous.

Cette année, la DiSTI procèdera au remplacement et ajout de 178 ordinateurs, 95 Chromebook et 155 moniteurs au campus de Longueuil et à l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA). Le matériel informatique identifié est à vocation pédagogique et administrative et est réparti dans les départements et directions suivantes : Avionique, Denturologie, Éducation à l'enfance,

Génie aérospatial, Génie électrique, Langues, Mathématique, Orthèses visuelles, Préenvol, Sciences humaines, Soins infirmiers, Centre de services adaptés, Direction des affaires étudiantes et communautaires, Direction des ressources financières, Direction des ressources humaines, Direction des ressources matérielles, Direction des systèmes et technologies de l'information, Direction de la formation continue et Service de l'organisation scolaire.

Les nouveaux besoins ont été analysés et approuvés par le comité MAOB et le budget pour ces achats est réservé au budget d'investissement 2023-2024.

Les problèmes dans les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale nous poussent à procéder rapidement à l'achat du matériel informatique afin d'éviter des délais excessifs pour le remplacement des équipements vieillissants et les nouveaux besoins liés directement aux activités pédagogiques.

23-CA-57 PROPOSITION

ATTENDU les besoins informatiques du Cégep et du MAOB;

ATTENDU que le montant est prévu au budget d'investissement 2023-2024;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'appel d'offres en cours;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marie-Ève Baron, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de déléguer au directeur général, M. Sylvain Lambert, l'autorité de recevoir le rapport d'ouverture des soumissions et de procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres publics. Le montant maximal de l'engagement au système financier pour le contrat, avant taxes, sera de 420 030,00\$. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.2 ACQUISITION DE SERVEURS INFORMATIQUES

Cette année, la Direction des systèmes et technologies de l'information (DiSTI) procèdera au remplacement de ses principaux serveurs hébergeant la grande majorité des systèmes informatiques du Cégep. Les serveurs actuels sont en fin de vie et ne sont plus supportés par les fabricants. De plus, le taux de panne a augmenté de façon importante lors des derniers mois, heureusement sans affecter le service.

Les problèmes avec les équipements actuels font en sorte qu'il est nécessaire de procéder rapidement à l'achat du matériel informatique afin de permettre une mise en production des nouveaux équipements avant la prochaine session.

Les nouveaux besoins ont été analysés et approuvés par le comité MAOB (mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque) et le budget pour ces achats est réservé au budget d'investissement 2023-2024. Le montant total de cet appel d'offres est estimé à 250 000\$ avant les taxes.

23-CA-58 PROPOSITION

ATTENDU les besoins pressants du remplacement de ses principaux serveurs;

ATTENDU que le montant est prévu au budget d'investissement 2023-2024;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'appel d'offres en cours;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Janick Morin, appuyé par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée de déléguer au directeur général, M. Sylvain Lambert, l'autorité de recevoir le rapport d'ouverture des soumissions et de procéder à l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres publics. Le montant maximal de l'engagement au système financier pour le contrat, avant taxes, sera de 250 000\$. Le directeur général assurera un suivi de ce dossier auprès du conseil d'administration à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES SERVICES DE GARDIENNAGE

L'actuel contrat de fourniture des services d'agents de sécurité venant à échéance le 30 juin 2023, le Cégep a lancé un appel d'offres public en vue de se doter d'un nouveau contrat. Ce contrat de services de gardiennage débutera le 1^{er} juillet 2023 et sera d'une durée initiale de 3 ans. Comme c'est le cas dans d'autres contrats de services où la connaissance du milieu est un enjeu important, le contrat inclut la possibilité de prolonger le contrat dans la mesure où le Cégep se déclare satisfait de la prestation du fournisseur de services, pour deux périodes subséquentes d'une année chacune, aux mêmes termes et conditions. Si le Cégep décide d'exercer ces options de prolongation, il devra obtenir l'autorisation du conseil d'administration au préalable.

Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles, précise qu'une mention est ajoutée dans le préambule de la résolution pour faire suite à une recommandation formulée par les membres du conseil d'administration, qui avait été acceptée par la direction, mais qui n'avait pas fait l'objet d'une résolution. Mme Marlène Couture remercie la direction du Cégep de

prendre le temps de faire l'analyse de faisabilité et d'avoir pris le temps d'en discuter avec les syndicats.

Suite à la question d'un membre du conseil d'administration concernant les mesures mises en place pour assurer la stabilité des agentes et agents de sécurité, Mme Fournier explique les paramètres de la prime de site qui a été implantée au Cégep et à l'ÉNA.

23-CA-59 PROPOSITION

ATTENDU que le contrat de services de gardiennage du Cégep se termine au 30 juin 2023;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public APL00013178;

ATTENDU l'engagement de la direction du Cégep de procéder à une étude de faisabilité de l'intégration des gardiens et agents de sécurité au sein du personnel du cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marlène Couture, appuyée par Mme Marie-Ève Baron, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA SENC, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de gardiennage au campus de Longueuil, à l'École nationale d'aérotechnique ainsi qu'au Centre sportif, pour un montant de 4 841 792 \$, avant les taxes applicables pour la durée initiale du contrat de trois (3) ans. Le conseil d'administration délègue à la Direction des ressources matérielles une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* pour couvrir l'ajout d'heures en fonction de besoins particuliers qui pourraient se présenter en cours de contrat et pour couvrir le coût de la prime de rétention aux agents lorsqu'elle s'applique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.4 DÉPASSEMENT DE COÛTS – ACQUISITION D'UN BANC D'ESSAI MOTEUR HYBRIDE

L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) et le Centre technologique en aérospatiale (CTA) ont obtenu un financement dans le cadre du programme de Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation (PSO Volet 4) pour le projet intitulé Acquisition d'équipements constituant un banc d'essai moteur modulaire et mobile et construction des infrastructures connexes.

En lien avec ce projet, le conseil d'administration a autorisé, lors de la séance du 27 avril 2022, l'octroi d'un contrat à Aérospatial CEL Ltée pour l'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride (22-CA-32). Le montant du contrat est de 10 601 028 \$ avant les taxes applicables.

Le développement de l'ensemble des modules constituant le banc d'essai est terminé, mais il apparaît que le montant prévu pour l'achat de l'équipement dépasse le montant prévu. Le coût additionnel à prévoir est de 550 000 \$ avant les taxes applicables.

À la suite de plusieurs démarches, le cégep a obtenu la confirmation complète du financement additionnel, notamment l'octroi, par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEI), d'une subvention additionnelle pour un montant maximal de 550 000 \$.

23-CA-60 PROPOSITION

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU que le contrat a été octroyé à Aérospatial CEL Ltée pour un montant de dix millions six cent un mille vingt-huit dollars (10 601 028 \$) avant les taxes applicables, pour l'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride, par le conseil d'administration le 27 avril 2022 (22-CA-32);

ATTENDU le montant additionnel nécessaire afin de finaliser cette acquisition, de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$) avant les taxes applicables;

ATTENDU que le financement complet de ce dépassement est confirmé;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Yekta Shabani, appuyée par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'approuver la modification du contrat avec Équipement d'essai Aérospatial CEL Ltée pour l'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride, pour un montant additionnel, avant taxes, de cinq cent cinquante mille dollars (550 000 \$).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8.5 ACQUISITION D'UN MOTEUR TURBO-PROPULSEUR PT6

L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) forme des techniciens en génie aérospatial, en maintenance d'aéronefs et en avionique. Dans tous ces programmes et dans les attestations d'études collégiales en aéronautique, plusieurs cours concernent les moteurs d'aéronefs. Dans le cadre des cours 280-135 Introduction aux propulseurs d'aéronefs, 280-243 Introduction à la thermodynamique des propulseurs, 280-365 Fonctionnement de moteurs à turbine d'aéronefs, 280-543 Stage en inspection d'avion, 280-626 Diagnostics sur le fonctionnement de moteurs d'aéronefs et 280-526 Performances de moteurs d'aéronefs, les élèves utilisent des bancs d'essai dans lesquels ils font fonctionner des moteurs à combustion. Un de ces moteurs est en fin de vie utile et doit être remplacé. Il s'agit d'un moteur à turbine de marque PT6 fabriqué par Pratt & Whitney qui est utilisé dans les avions à hélices. La Direction de l'ÉNA recommande l'achat d'un moteur usagé dont l'entretien vient d'être fait et qui pourra servir les besoins pédagogiques pour les 20 prochaines années.

Une demande de financement pour le remplacement du moteur PT6 a été faite au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le 2 juin 2023, le MES a transmis une lettre confirmant le financement pour le remplacement du moteur. Puisqu'il s'agit de l'achat d'un moteur usagé, le

Cégep procédera à l'acquisition par un achat de gré à gré, selon les moteurs disponibles sur le marché de la revente.

23-CA-61 PROPOSITION

ATTENDU que le Cégep a besoin d'acquérir un moteur PT6 pour son banc d'essai;

ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur a accordé, le 2 juin 2023, un financement maximal de 509 000 \$ pour l'achat d'un moteur PT6;

ATTENDU que l'achat est intégré au budget d'investissement 2023-2024;

ATTENDU qu'une veille commerciale est en cours;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU l'article 28 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* qui prévoit ce qui suit :

Un contrat d'approvisionnement relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de déléguer à M. Sylvain Lambert, directeur général, l'autorité d'octroyer et de signer un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un moteur PT6 usagé pour un montant maximal de 509 000\$, toutes taxes ristournées, et de poser tout autre acte nécessaire à cette acquisition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2022-2023

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et présente aux membres du conseil d'administration le Rapport des activités de la Commission des études 2022-2023, tel que le prévoit le *Règlement de la Commission des études* (règlement no 7 du Cégep). Elle répond aux questions des membres.

10. APPROBATION DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2023-2024

Le *Règlement de la commission des études* (Règlement numéro 7), adopté par le conseil d'administration le 19 avril 2016, prévoit ce qui suit pour la composition de la commission des études et la nomination des membres :

3. Composition de la commission des études

3.1. Membres

La commission des études est composée de vingt-trois (23) membres, soit :

- 3.1.1. le directeur des études qui en est le président;
- 3.1.2. quatre (4) membres du personnel du Cégep, responsables des programmes d'études, nommés par le Conseil;
- 3.1.3. onze (11) enseignants, préférablement des coordonnateurs de programme d'études, ou des enseignants des disciplines maîtresses siégeant aux comités de programme, ou à défaut, d'autres enseignants des disciplines maîtresses, provenant des programmes ou groupes de programmes suivants :
 - a) un (1) du programme de *Sciences de la nature*
 - b) un (1) du programme de *Sciences humaines*
 - c) un (1) du groupe *Arts et lettres* et *Arts visuels*
 - d) trois (3) de la *Formation générale* :
 - un (1) *Littérature et français*,
 - un (1) *Philosophie*,
 - un (1) *Éducation physique et Langues*
 - e) un (1) du groupe *Technologie de l'électronique, Techniques d'intégration multimédia et Techniques de l'informatique*
 - f) un (1) du groupe *Techniques de prothèses dentaires, Techniques de denturologie et Techniques d'hygiène dentaire*
 - g) un (1) du groupe *Soins infirmiers, Technologie de radiodiagnostic et Techniques d'éducation à l'enfance*
 - h) un (1) du groupe *Techniques d'orthèses visuelles, Techniques de comptabilité et de gestion et Gestion de commerces* ;
 - i) un (1) provenant des programmes *Techniques de génie aérospatial, Techniques de maintenance d'aéronefs et Avionique*
- 3.1.4. un (1) membre de l'exécutif du syndicat des professeures et des professeurs du cégep Édouard-Montpetit, nommément le vice-président des affaires pédagogiques, ou, en cas d'absence, un substitut;
- 3.1.5. trois (3) étudiants inscrits à temps plein à un programme d'études nommés conformément à l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* et provenant d'un programme d'études préuniversitaires, d'un programme d'études techniques et d'un programme d'études techniques de l'ÉNA;
- 3.1.6. deux (2) membres du personnel professionnel, provenant préférablement des services pédagogiques;
- 3.1.7. un (1) membre du personnel de soutien et un substitut, provenant préférablement des services pédagogiques.

3.2. Nomination

- 3.2.1. Les candidatures émanant des professeurs siégeant aux comités de programmes et de la table de concertation – selon les règles établies par chacun - sont acheminées

à l'assemblée générale du mois d'avril de chaque année aux fins d'élection de la délégation professorale à la commission des études, et ce, pour des mandats de deux ans.

- 3.2.2. Les enseignants mentionnés à l'article 3.1.4 sont élus membres de leur exécutif par l'ensemble des enseignants au cours d'une assemblée générale du Syndicat.
- 3.2.3. Les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont élus par l'ensemble du personnel appartenant à leur groupe respectif au cours d'une assemblée extraordinaire tenue à la demande écrite du secrétaire du conseil d'administration.
- 3.2.4. La désignation des membres de la commission des études se fait normalement en mai de chaque année et ces nominations sont entérinées par le conseil d'administration à sa dernière assemblée de l'année scolaire.

3.3. Durée du mandat

La durée du mandat des membres du personnel siégeant à la commission des études est de deux (2) ans à l'exception des étudiants dont le mandat est d'un (1) an. Les mandats peuvent être renouvelés. De plus, exception faite du cas où un membre a perdu sa qualité à siéger, les membres demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

3.4. Vacance, démission, perte de qualité

En cas de vacance, démission ou perte de qualité, une autre personne est nommée ou élue, selon les dispositions de l'article 3.2 pour terminer le mandat initial.

23-CA-62 PROPOSITION

ATTENDU le *Règlement de la commission des études*;

ATTENDU que les personnes désignées sont élues par l'ensemble de leurs pairs au cours d'assemblées tenues conformément au *Règlement de la commission des études* et représentent les diverses catégories d'employés tel que le stipule l'article 3.1 du *Règlement de la commission des études*;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Charles Vincent, propose à l'assemblée d'entériner les nominations des personnes suivantes à titre de membres de la Commission des études pour l'année 2023-2024 :

Représentation	Membres
Présidence	Mme Emmanuelle Roy, directrice des études
Secrétaire	M. Sébastien Bage, professeur au Département de cinéma et communication
Responsables des programmes d'études	M. Vincent Duchesne, directeur adjoint des études – Longueuil Mme Stéphanie Arpin, directrice adjointe des études - ÉNA M. Martin Desrochers, directeur adjoint des études – Longueuil À confirmer, direction adjointe des études - Longueuil

Personnel professionnel	Mme Valérie Cliche, conseillère en services adaptés, DAEC (mandat A2023 à A2025) Mme Geneviève Brunet, conseillère pédagogique, DÉ (mandat A2022 à H2024)
Personnel de soutien	Mme Manon Lapierre, technicienne en administration – ÉNA- (2023 à 2025) Mme Marlène Couture, technicienne en administration (substitut) (2022 à 2024)
Étudiants	Mme Yekta Shabani, étudiante DEC/BAC – Techniques de génie aérospatial - ÉNA À venir, programme d'études préuniversitaires À venir, programme d'études techniques

Personnel enseignant provenant des programmes (ou groupes de programme) suivants :	
Représentation	Membres
Sciences de la nature	M. Jean-Philippe Beauchamp, professeur – Mathématiques (mandat A2023 à H2025)
Sciences humaines	M. Manuel Sepulveda, professeur – Anthropologie (mandat H2023 à H2025)
Arts, lettres et communication Arts visuels	M. Sébastien Bage, professeur – Cinéma (mandat A2022 à H2024)
Technologie de l'électronique Techniques d'intégration multimédia Techniques de l'informatique	M. Benoit Lavigne, professeur – Techniques intégration multimédia (mandat A2023 à H2024)
Techniques d'hygiène dentaire Techniques de denturologie Techniques de prothèses dentaires	Mme Monique Delisle, professeure – Hygiène dentaire (mandat A2023 à H2024)
Techniques d'éducation à l'enfance Soins infirmiers Technologie de radiodiagnostic	Mme Annie A. Gauthier, professeure – Radiodiagnostic (mandat A2022 à H2024)
Techniques d'orthèses visuelles Techniques comptabilité de gestion et Gestion de commerce	M. Serge Fournier, professeur – Techniques de comptabilité et de gestion (mandat A2023 à H2025)
Techniques de l'avionique Techniques de génie aérospatial Techniques de maintenance d'aéronefs Aircraft Maintenance Technology	M. Vincent Michel, professeur – Département de propulseur – ÉNA (mandat H2023 à H2024)

Formation générale	M. Michel Nareau, professeur – Littérature et français M. Davy Mougénot, professeur – Philosophie M. Guy-Olivier Pelletier, professeur - Langues
Syndicat des professeures et professeurs du cégep Édouard-Montpetit (SPPCEM)	Mme Ann Edwards, vice-présidente aux affaires pédagogiques

La proposition est adoptée à l’unanimité.

11. ADOPTION DES BUDGETS 2023-2024

11.1 ADOPTION DU BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget de fonctionnement 2023-2024. Il le commente et répond aux questions des membres.

23-CA-63 PROPOSITION

ATTENDU l’allocation initiale déposée au mois de mai 2023;

ATTENDU le déficit prévu de 732 637 \$;

ATTENDU que le déficit sera financé par le solde de fonds du Cégep;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit et des finances;

Mme Chantal Bélanger, appuyée par M. Patrick Monarque, propose à l’assemblée d’adopter budget de fonctionnement 2023-2024.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

11.2 ADOPTION DU BUDGET DU FONDS D’INVESTISSEMENT 2023-2024

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente le budget d’investissement 2023-2024. Il le commente et répond aux questions des membres.

23-CA-64 PROPOSITION

ATTENDU que le budget d’investissement est conforme aux attentes et respecte les règles du ministère de l’Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité d’audit et des finances;

Mme Chantal Bélanger, appuyée par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'adopter le budget d'investissement 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. AUTORISATION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS AUPRÈS DU FONDS DE FINANCEMENT

M. François Lefebvre, directeur des ressources financières, présente la résolution instituant un régime d'emprunts pour effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances.

La résolution autorise les emprunts par marge de crédit pour financer les projets d'investissement du Cégep pour lesquels une subvention est accordée par la ministre de l'Enseignement supérieur et doit être adoptée par le conseil d'administration.

23-CA-65 PROPOSITION

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), le Cégep Édouard-Montpetit (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU que, sous réserve de l'obtention des autorisations requises pour emprunter, ce régime d'emprunts permettra à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU que le montant des emprunts à contracter en vertu de ce régime d'emprunts ne devra pas excéder les montants autorisés de temps à autre, pour chacun des Projets, par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (RLRQ, chapitre C-29) et à la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU que les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec sont financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU que le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, est initié par cette dernière et, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU qu'il est opportun, à cet effet, d'autoriser ce régime d'emprunts et d'en approuver les caractéristiques et les limites;

ATTENDU que, conformément au premier alinéa de l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur souhaite, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU que, en vertu du deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi, malgré le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU que, pour chacun des Projets, les emprunts prévus à ce régime d'emprunts doivent être autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur, conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

M. Patrick Monarque, appuyé par M. Eric Trudeau, propose à l'assemblée :

1. **QUE, sous réserve des autorisations requises de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
2. **QUE ce régime d'emprunts permette à l'Emprunteur de financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), selon les limites et caractéristiques suivantes :**
 - a) **Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 637-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;**
 - b) **Les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies;**
 - c) **Le montant des emprunts effectués par marge de crédit, pour chaque Projet, ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre.**
3. **QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 2c), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour chacun des Projets;**
4. **QUE les Projets pour lesquels l'Emprunteur bénéficie d'une subvention du gouvernement du Québec soient financés uniquement auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;**
5. **QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, au nom de l'Emprunteur;**
6. **QUE, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;**

7. **QUE le/la directeur(-trice) général(e), le/la directeur(-trice) des ressources financières, ou le/la directeur(-trice) adjoint(e) des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;**
8. **QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent, le/la directeur(-trice) des ressources financières, le/la directeur(-trice) adjoint(e) des ressources financières, ou le/la gestionnaire administratif(-ive) de la direction des ressources financières de l'Emprunteur, soient autorisés, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge;**
9. **QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. ADOPTION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE POUR UN MILIEU SANS DISCRIMINATION ENVERS LA POPULATION ÉTUDIANTE EN SITUATION DE HANDICAP

M. Bruno Jobin, directeur des affaires étudiantes et communautaires, dépose et présente la *Politique institutionnelle pour un milieu sans discrimination envers la population étudiante en situation de handicap*. Il répond aux questions des membres.

Le devis d'élaboration de cette politique a été présenté aux membres du conseil d'administration lors de la réunion du 12 octobre 2022. Les objectifs de cette politique visent notamment à fournir à l'ensemble de la communauté collégiale un cadre de référence concernant l'obligation d'accommoder la population étudiante en situation de handicap et à les sensibiliser aux responsabilités qui leur incombent dans l'intervention auprès de la population étudiante en situation de handicap, tout en prônant le respect du droit à l'égalité.

23-CA-66 PROPOSITION

ATTENDU que la *Politique institutionnelle pour un milieu sans discrimination envers la population étudiante en situation de handicap* a été élaborée en respectant les objectifs, le mandat et la planification énoncés dans le devis déposé au conseil d'administration du 12 octobre 2022, ainsi que le cadre légal applicable;

ATTENDU la réception d'un avis favorable des trois syndicats du Cégep;

ATTENDU la réception d'un avis favorable de la commission des études;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'adopter la *Politique institutionnelle pour un milieu sans discrimination envers la population étudiante en situation de handicap*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. ADOPTION DU DEVIS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2025-2030

M. Sylvain Lambert, directeur général, et Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, déposent le Devis d'élaboration du Plan stratégique 2025-2030 et en présentent les éléments principaux. Ils répondent aux questions des membres à ce sujet.

Le *Plan stratégique 2025-2030* précisera les orientations et les objectifs stratégiques que le Cégep privilégiera au cours des cinq prochaines années. Il comprendra également un certain nombre de moyens que le Cégep compte utiliser afin d'atteindre ces objectifs, de même que des indicateurs et des mesures de suivi. En ce qui a trait aux actions proprement dites, ces dernières seront déterminées dans les plans d'action annuels que le Cégep élaborera sur la base de ce prochain plan stratégique.

23-CA-67 PROPOSITION

ATTENDU l'obligation pour chaque cégep de se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années, en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU la démarche présentée dans le Devis d'élaboration du *Plan stratégique 2025-2030*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Monique Dion, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter le Devis d'élaboration du Plan stratégique 2025-2030.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, personne responsable de la protection des renseignements personnels pour le Cégep et l'ÉNA, présente les éléments principaux de la *Politique sur la protection des renseignements personnels*. Elle répond aux questions des membres à ce sujet.

Le devis d'élaboration de cette politique a été présenté aux membres du conseil d'administration lors de la réunion du 15 juin 2022. Les objectifs de cette politique sont :

- D'énoncer les principes encadrant la protection des renseignements personnels tout au long de leur cycle de vie;
- De définir les rôles et les responsabilités des membres du personnel et des divers intervenants en matière de protection des renseignements personnels;

- De mettre à l'écrit les règles encadrant la gouvernance du Cégep à l'égard des renseignements personnels et favoriser la conformité et l'harmonisation des pratiques.

23-CA-68 PROPOSITION

ATTENDU que la *Politique sur la protection des renseignements personnels* a été élaborée en tenant compte du devis d'élaboration de cette politique, présenté lors de la réunion du conseil d'administration du 15 juin 2022, et du cadre légal applicable en ce qui concerne la protection des renseignements personnels;

ATTENDU l'obligation, pour le Cégep, de rédiger et de publier sur son site Internet les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU l'avis des trois syndicats et de l'Association des cadres du Cégep quant au processus suivi pour l'élaboration de la Politique;

ATTENDU que la *Politique sur la protection des renseignements personnels* a été approuvée par le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, tel qu'exigé par *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Marlène Couture, appuyée par Mme Marie-Ève, propose à l'assemblée d'adopter la *Politique sur la protection des renseignements personnels*, laquelle entrera en vigueur le 22 août 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. APPROBATION DU CALENDRIER DES INSTANCES 2023-2024

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, dépose le Calendrier des instances 2023-2024.

23-CA-69 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité directeur;

M. Charles Vincent, appuyé par M. Janick Morin, propose à l'assemblée d'adopter le Calendrier des instances 2023-2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. SUIVI DES PROJETS MAJEURS

17.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres. M. Lambert mentionne les certifications que le Cégep souhaite obtenir pour le Pavillon.

17.2 PROJET D'AÉROCAMPUS ET AUTORISATION CONCERNANT LE TERRAIN DE L'ÉNA

M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA et présente le contexte menant à l'autorisation d'une entente temporaire pour prolonger la location du terrain de l'ÉNA.

23-CA-70 PROPOSITION

ATTENDU les objectifs du Plan stratégique 2018-2024;

ATTENDU la volonté du cégep Édouard-Montpetit de poursuivre le développement de la formation et la recherche en enseignement supérieur dans le secteur de l'aéronautique;

ATTENDU les demandes d'investissement déposées par le Cégep pour le projet d'aérocampus;

ATTENDU que les bâtiments où est située l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) sont la propriété du Cégep et sont situés sur un terrain loué par le Cégep aux termes d'un bail initial qui venait à échéance le 30 avril 2021;

ATTENDU que le Cégep est en processus de négociation pour convenir d'un bail à long terme, en conformité avec les autorisations du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU la nécessité pour l'ÉNA de continuer à occuper les lieux et de suspendre les droits des parties qui découlent du bail initial;

ATTENDU que des ententes temporaires sont intervenues entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil (DASH-L) et le cégep Édouard-Montpetit afin de prolonger le bail initial et suspendre les droits des parties jusqu'à ce qu'une entente soit conclue entre elles;

ATTENDU qu'une sixième entente temporaire a été négociée et signée avec DASH-L pour prolonger le bail et la suspension des droits jusqu'au 15 décembre 2023, laquelle prévoit le paiement d'un loyer mensuel de 102 172,00 \$, avant taxes;

ATTENDU que le ministère de l'Enseignement supérieur assume les coûts de location du terrain de l'ÉNA;

ATTENDU le niveau d'autorisation du conseil d'administration prévu par le *Règlement relatif à la gestion financière* (Règlement no 2);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Yekta Shabani, propose à l'assemblée :

- De ratifier la signature de l'entente temporaire numéro 6 par M. Sylvain Lambert, directeur général, entre Développement de l'Aéroport Saint-Hubert de Longueuil et le cégep Édouard-Montpetit, concernant la prolongation du bail pour le terrain de l'ÉNA jusqu'au 15 décembre 2023 et d'autoriser M. Lambert à poser tout autre acte nécessaire à la prolongation du bail; et
- D'autoriser le paiement du loyer prévu à l'entente numéro 6, au montant mensuel de 102 172,00 \$ avant taxes.

18. INFORMATIONS

18.1 LA VIE AU CÉGEP

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 6 avril au 25 mai 2023. M. Sylvain Lambert souligne l'ajout d'une équipe de division 1 parmi l'équipe des Lynx du Cégep.

18.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale, dépose le récapitulatif des résultats de l'évaluation du conseil d'administration.

18.3 NOMBRE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS ADMIS AU DEUXIÈME TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2023

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants admis au deuxième tour pour la session d'automne 2023.

18.4 DEMANDES D'ADMISSION ET STATISTIQUES AU TROISIÈME TOUR

Mme Emmanuelle Roy, directrice des études, dépose et commente le document portant sur les demandes d'admission et statistiques pour le troisième tour.

18.5 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 23 avril 2023 au 26 mai 2023.

19. CORRESPONDANCE

Le 21 avril 2023, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, l'informant que les deux projets

visant à accroître les apprentissages en milieu de travail dans le cadre des programmes d'études *Techniques d'orthèses visuelles* (160.A0) et *Techniques d'éducation spécialisée* (351.A1) ont été retenus et qu'une aide financière maximale de 120 000 \$ est accordée pour chacun d'eux pour l'année 2022-2023. Cette subvention comprend le développement de l'approche et l'implantation lors d'une première cohorte ainsi que l'évaluation du projet. Un bilan et un état des dépenses devront être transmis au MES à la fin de l'expérimentation du projet.

Également, le 2 juin 2023, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu trois lettres de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Pascale Déry, confirmant l'octroi d'aide financière pour contribuer au financement des projets suivants :

- Acquisition d'un moteur PT6;
- Transformation d'espace pour la création de trois laboratoires de sciences (soins infirmiers, non exclusif);
- Acquisitions modulaires.

20. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 4 avril 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité directeur du 5 avril 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 9 mai 2023;
- Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité directeur du 10 mai 2023;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité d'audit et des finances du 23 mars 2023.

21. SUIVI CONCERNANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ÉLECTIONS

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, fait un suivi concernant la composition du conseil d'administration et dépose la Liste des administrateurs en date du 6 juin 2023 (document 21b).

Depuis la dernière réunion du conseil d'administration, deux nouvelles personnes ont été nommées :

- Membre du secteur socio-économique nommée par la ministre : Mme Julie Loslier, directrice de la santé publique de la Montérégie et professeure-titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke;
- Membre du secteur des entreprises nommé par la ministre : M. Patrick Monarque, directeur en chef, soutien aux opérations et finance des placements, Investissements PSP.

21.1 ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le processus d'élection du président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit à l'article 3.5 :

3.5 Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, en cas de force majeure, à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou qui n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :

- 3.5.1 Le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
- 3.5.2 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
- 3.5.3 Le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
- 3.5.4 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

Mises en candidatures pour le poste de président du conseil d'administration :

La candidature de M. Jean-Paul Gagné est proposée. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

23-CA-71 PROPOSITION

ATTENDU l'article 3.5 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le président est membre du comité directeur;

ATTENDU que le mandat de M. Jean-Paul Gagné à titre de président est échu;

M. Jean-Paul Gagné est élu président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21.2 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

Le processus d'élection du vice-président est présidé par Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit à l'article 3.5 :

3.5 Lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, en cas de force majeure, à l'assemblée subséquente, le conseil choisit un président et un vice-président parmi les membres en fonction qui ne font pas partie des membres du personnel du Cégep ou qui n'y sont pas étudiants. Il procède de la façon suivante :

- 3.5.1 Le président et le vice-président sont choisis par mode d'élection présidée par le secrétaire du conseil;
- 3.5.2 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt pour l'un des postes;
- 3.5.3 Le vote est pris à main levée sauf lorsqu'un membre en fonction demande le vote au scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
- 3.5.4 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare d'abord élu le président, puis le vice-président. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

Mises en candidatures pour le poste de vice-président du conseil d'administration :

La candidature de M. Eric Trudeau est proposée. Celui-ci accepte d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

23-CA-72 PROPOSITION

ATTENDU l'article 3.5 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* prévoit que le vice-président est membre du comité directeur;

ATTENDU que le mandat de M. Éric Trudeau à titre de vice-président est échu;

M. Éric Trudeau est élu vice-président du conseil d'administration par acclamation pour l'année scolaire 2023-2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

21.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

Le processus d'élection des membres du comité directeur est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, stipule ce qui suit pour la composition du comité directeur (article 5.1) :

5.1 COMPOSITION DU COMITÉ DIRECTEUR

5.1.1 Le comité directeur se compose des personnes suivantes :

- 5.1.1.1 Le directeur général qui préside le comité;
- 5.1.1.2 Le président;
- 5.1.1.3 Le vice-président;
- 5.1.1.4 Deux membres en fonction du conseil qui ne sont ni membres du personnel ni étudiants;
- 5.1.1.5 Un membre en fonction du conseil qui est membre du personnel;
- 5.1.1.6 Le directeur des études.

5.1.2 Les membres du comité directeur mentionnés aux alinéas 5.1.1.4 et 5.1.1.5 sont choisis par mode d'élection, présidée par le secrétaire du conseil, lors de l'assemblée ordinaire du conseil du mois de juin de chaque année ou, dans le cas de force majeure, à l'assemblée subséquente et suivant les modalités suivantes :

- 5.1.2.1 Les candidats sont mis en nomination sur proposition. Les candidats mis en nomination doivent être présents lors de l'assemblée au cours de laquelle l'élection a lieu, ou avoir fait part par écrit au secrétaire du conseil de leur intérêt à siéger au comité directeur;
- 5.1.2.2 Le vote a lieu à main levée sauf lorsqu'un membre demande le vote à scrutin secret. La majorité simple des voix des membres en fonction présents détermine le résultat du vote;
- 5.1.2.3 Le secrétaire du conseil procède, le cas échéant, au dépouillement des votes et déclare alors les élus. Le conseil peut désigner un ou plusieurs scrutateurs pour assister le secrétaire.

Mises en candidatures pour les postes de membres du comité directeur :

Les candidatures de M. Charles Vincent et de M. Xavier Pallares à titre de membres externes du comité directeur sont proposées et la candidature de Mme Marlène Couture à titre de membre interne du comité directeur est proposée. Ceux-ci acceptent d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

23-CA-73 PROPOSITION

ATTENDU l'article 5.1 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité directeur de la membre interne Mme Marlène Couture est échu;

ATTENDU que le mandat au comité directeur du membre externe M. Xavier Pallares est échu;

ATTENDU que le mandat au comité directeur du membre externe M. Charles Vincent est échu;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer M. Charles Vincent et M. Xavier Pallares à titre de membres externes du comité directeur et Mme Marlène Couture à titre de membre interne du comité directeur pour l'année scolaire 2023-2024.

21.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

Le processus d'élection des membres du comité d'audit et des finances est présidé Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire du conseil d'administration.

Le *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1) du Cégep, adopté par le conseil d'administration le 28 avril 2021, prévoit ce qui suit pour le mandat et la composition du comité d'audit et des finances (articles 6.1.1 et 6.1.2) :

6.1 COMITÉ D'AUDIT ET DES FINANCES

6.1.1 Mandat du comité d'audit et des finances

Le comité d'audit et des finances est chargé d'aviser le conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion financière et à la gestion des risques financiers des opérations du Cégep, et notamment des tâches suivantes :

6.1.1.1 Analyser les prévisions budgétaires ou les révisions budgétaires majeures de fonctionnement et d'investissement préparées par la direction du Cégep et faire des recommandations au conseil d'administration;

6.1.1.2 Superviser le processus permettant le choix de la firme d'auditeurs indépendants et recommander la nomination au conseil d'administration;

6.1.1.3 Évaluer annuellement le rendement de l'auditeur indépendant;

6.1.1.4 Passer en revue le rapport financier annuel et le rapport de l'auditeur indépendant, formuler un avis au conseil d'administration et assurer le suivi des recommandations;

6.1.1.5 Superviser le processus d'identification, de gestion et de révision des principaux risques en matière de gestion financière et de gestion contractuelle;

6.1.1.6 Veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place et s'assurer de l'application des mesures nécessaires pour

assurer la saine gestion, l'intégrité des résultats financiers et la qualité des contrôles internes;

6.1.1.7 S'assurer que les règlements et politiques en matière de gestion financière, de gestion contractuelle et de gestion des approvisionnements soient élaborés et révisés au besoin et formuler des recommandations au conseil d'administration;

6.1.1.8 Gérer tout autre mandat spécifique relevant de son domaine d'expertise pouvant être confié par le conseil d'administration.

6.1.2 Composition

6.1.2.1 Le comité se compose de trois membres du conseil d'administration, dont au moins deux membres ont une compétence en matière de finances et de comptabilité, et qui sont nommés par le conseil d'administration au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée subséquente en cas de force majeure. Le comité doit être majoritairement composé de membres externes.

6.1.2.2 Le comité est présidé par un membre externe du Cégep qui a une compétence en matière de finances et de comptabilité désigné par le conseil au mois de juin de chaque année, ou à l'assemblée subséquente en cas de force majeure.

6.1.2.3 Le directeur des ressources financières accompagne le comité et prépare les dossiers qui lui sont soumis et le secrétaire du conseil agit à titre de secrétaire du comité.

6.1.2.4 Le président du conseil d'administration et le directeur général peuvent participer aux réunions du comité à titre d'observateurs.

Mises en candidatures pour les postes de membres du comité d'audit et des finances :

Les candidatures de M. Patrick Monarque, M. Jean-Paul Gagné et M. Frédéric Lefebvre à titre de membres du comité d'audit et des finances sont proposées. Ceux-ci acceptent d'être mis en candidature. Aucune autre candidature n'est proposée.

23-CA-74 PROPOSITION

ATTENDU les articles 6.1.1 et 6.1.2 du *Règlement de régie interne* (Règlement numéro 1);

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Frédéric Lefebvre est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de M. Jean-Paul Gagné est échu;

ATTENDU que le mandat au comité d'audit et des finances de Mme Monique Dion est échu;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de nommer M. Patrick Monarque à titre de membre et président du comité d'audit et des finances et de nommer

M. Frédéric Lefebvre et M. Jean-Paul Gagné à titre de membres du comité d'audit et des finances pour l'année scolaire 2023-2024.

22. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration, selon le Calendrier des instances 2023-2024, est prévue le 4 octobre 2023. Une réunion extraordinaire devra être organisée en septembre 2023; plus de détails à ce sujet seront transmis aux membres du conseil d'administration dans les prochaines semaines.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Xavier Pallares, appuyé par M. Eric Trudeau, et unanimement résolu de lever la séance à 21 h 29.



Jean-Paul Gagné
Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine
Secrétaire d'assemblée